

**Liste des activités libérales –réglementées et non réglementées – relevant de la CIPAV au 1^{er}
janvier 2018**

A

Architecte (R)
Architecte d'intérieur (R)
Accompagnateur de moyenne montagne (NR)

C

Chiropracteur(R)

D

Diététicien(R)

E

Economiste de la construction (NR)
Ergothérapeute (R)
Expert automobile (NR)
Expert devant les tribunaux (R)

G

Géomètre-expert (R)
Guide de haute-montagne (NR)
Guide conférencier (NR)

I

Ingénieur conseil (NR)

M

Mandataire judiciaire à la protection des mineurs (R)
Moniteur de ski (NR)

O

Ostéopathe (R)

P

Psychologue (R)
Psychothérapeute (R)

R- Activité réglementée

NR – Activité non-réglémentée

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être soumise à modification par les organismes sociaux à tout moment.